



VERSAILLES

COPIE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU
CHATEAU, DU MUSEE ET DU DOMAINE
NATIONAL DE VERSAILLES
RP 834
78008 VERSAILLES CEDEX

Versailles, le 05 JUIN 2015

Monsieur le Directeur du Patrimoine,

Je fais suite à votre demande d'autorisation de déversement des effluents issus des futures tours aéroréfrigérantes, au 1 rue Peintre Lebrun. D'après les éléments fournis par le bureau d'études SNC-LAVALIN, j'ai pris bonne note que les effluents rejetés auront les caractéristiques suivantes :

- Débit journalier de 21 m³,
- Débit annuel de 1 119 m³,
- Température de 20 à 30°,
- Teneurs maximum :
 - MES 600 mg/l
 - DCO 2000 mg/l
 - DBO 800 mg/l
 - Azote global : 150 mg/l
 - Phosphore : 50 mg/l

et qu'ils ne contiendront pas les substances interdites dans l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de Carré de Réunion.

Sur cette base, je vous donne mon accord de principe pour rejeter les effluents des futures tours aéroréfrigérantes dans les réseaux d'assainissement de la Ville de Versailles.

L'autorisation de déversement accompagnée d'une convention spéciale de déversement ne pourra être établie qu'après une analyse approfondie du dossier et l'instruction du dossier d'enregistrement "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" par les services de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur du Patrimoine, l'expression de ma considération distinguée.

François LAMBERT
Conseiller municipal délégué à l'Assainissement

Copie : SNC LAVALIN (M. CLEMENT)
SMAROV (Mme BREUS)